

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du lundi 16 Décembre 2019 à 18h30 au siège du District de la Gironde à Bruges.

Présents : Mme RABOISSON Monique - MM. GRENIER Patrick, Président de la C.D. de l'Arbitrage - BADAUT Serge - BANEY Hubert - RABOISSON Michel - SEINCE Jean-Yves - VAISSEAU Michel - BARRIERE Claude - DUPIOL Alain - LANZERAY Pierre – ZOLOTA Samir - ROUMIER Maxime - SOMPS Olivier - VIDAL Patrick - SARRAUTE Romain

Excusés : MM. HAUTIER Benjamin - SANCHEZ Théo - LEMAIRE Philippe - DIAZ Nelson - GAUDET Michel

Invité : M. CHAUSSEE Josué.

Début des travaux : 18 h 30 par Monsieur GRENIER Patrick.

Monsieur GRENIER Patrick souhaite la bienvenue à Monsieur CHAUSSEE Josué Jeune arbitre de District invité à assister à la réunion de la C.D.A. pour le reconforter suite à son souhait d'arrêter l'arbitrage à cause des incidents dont il a été témoin sur le match opposant St André de Cubzac/St Seurin le 23 Novembre 2019.

Après ses explications, la C.D.A., par l'intermédiaire de Monsieur ROUMIER Maxime, le félicite pour son courage et sa façon d'être et pense qu'il ne faut pas qu'il arrête l'arbitrage pour quelque chose dont il n'est pas responsable.

Monsieur GRENIER Patrick remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de sa sœur.

Il informe la C.D.A. :

- de l'arrêt d'arbitrage de Monsieur BOUSQUIE Thierry. Des remerciements pour services rendus seront adressés à ce dernier.
- Du départ de Madame BELKADI Myriam vers le Val de Marne.
- Que Monsieur MAUPETIT a été convoqué à une audience le 16 Décembre 2019. Ne s'étant pas présenté il ne sera plus désigné jusqu'à comparution. L'information sera transmise à son club.
- Que Monsieur FEDDIOUI a été convoqué le 16 Décembre 2019. N'ayant pu se présenter suite à une grève des transports une nouvelle convocation lui sera adressée pour le 13 Janvier 2020.
- Qu'un test physique en direction des arbitres présélectionnés et des D1 ne l'ayant pas encore effectué est prévu. La date et le lieu seront déterminés ultérieurement.

Monsieur ROUMIER Maxime communique la liste des présélectionnés pour candidater à la Ligue ainsi que les catégories dans lesquelles ils sont rattachés.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Monsieur GRENIER Patrick précise qu'au vu des difficultés rencontrées la saison dernière, à savoir que certains présélectionnés ayant fait toute la formation se sont vus recalés au test physique, il a été décidé que celui-ci se déroulerait en début de formation.

Un courrier sera adressé aux présélectionnés.

Monsieur BANEY Hubert aborde le problème d'un arbitre qui est convoqué devant la Commission de Discipline le 19 décembre car ce dernier faisant fonction de dirigeant sur un match n'a cessé de critiquer l'arbitre central.

Monsieur ROUMIER Maxime pense qu'il est nécessaire d'établir le pourcentage de renouvellement des arbitres par rapport à la saison dernière, y compris pour les stagiaires.

Il aborde la question de la remise des écussons aux stagiaires lors de la formation administrative et précise que lorsqu'un arbitre a fait sa formation initiale il serait bien de lui remettre un diplôme. Cette procédure pourrait être intégrée dans le protocole des stagiaires et devrait être mis en place la saison prochaine. La remise des écussons pour les stagiaires titulaires pourrait avoir lieu le jour de l'assemblée de fin de saison.

Il précise également qu'il faut attendre la décision définitive de la part de la Ligue concernant la mise à disposition de l'évalbox pour tous les districts qui en principe sera disponible la saison prochaine (3 niveaux, 8 questionnaires)

Monsieur SOMPS Olivier constate que vu le nombre restreint d'observateurs il n'a pas été possible d'observer les 6 JAD prévus en Décembre, mais demande que des dispositions soient prises pour que ce soit fait en Janvier. Il demande également que ces 6 JAD soient positionnés sur des matchs autres que des U15. C'est également le cas des candidats Jeunes Arbitres Régionaux.

Monsieur BARRIERE Claude lui indique que les 6 JAD seront observés prioritairement.

Monsieur VAISSEAU Michel fait un bilan de l'astreinte au 22 Décembre :

- Nombre de rencontres concernées : 233
- Nombre d'échanges téléphoniques : 1072
- Nombre de messages : 157
- Nombre d'e-mails : 169

Il demande que dans le cadre d'arrêtés municipaux, il faut que les clubs recevant précisent les noms des clubs visiteurs afin de lui éviter de fastidieuses recherches.

Il remarque qu'il comptabilise beaucoup d'arbitres blessés ou malades le dimanche matin. Afin de maîtriser au mieux les indisponibilités de dernière minute il indique qu'il n'interviendra plus concernant les arbitres désignés par la CDPA.

Il souhaiterait que le téléphone mis à sa disposition pour l'astreinte soit changé.

Monsieur RABOISSON Michel souligne que les désignations d'arbitres pour le futsal suivent leur cours ainsi que celles pour le foot entreprise, en particulier pour MM. CABRERA et LE LEANNEC.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

En ce qui concerne ces 2 arbitres, Monsieur GRENIER Patrick demande qu'ils soient désignés AA en D1 foot entreprise.

Monsieur RABOISSON Michel reprend la parole pour aborder la question du foot adapté, compétition pour laquelle il n'y a pas assez d'arbitres pour officier (malgré un appel à candidatures renouvelé). La dernière journée a été annulée du fait du mauvais temps.

Etant membre de la Commission des Litiges, et au vu des rapports reçus, il pense qu'il faut envoyer un message aux arbitres pour leur rappeler :

- que le délai de 45 minutes n'est applicable que pour des problèmes d'éclairage ou de brouillard et non pour blessure
- qu'ils doivent éviter de participer à la rédaction des réserves.
- qu'ils doivent inciter les dirigeants à regarder de près la FMI avant de signer.

Il informe la CDA qu'il a reçu des remarques concernant le comportement et la compétence d'un arbitre déjà auditionné la saison dernière pour les mêmes raisons.

Après discussion, la CDA à l'unanimité, suspend cet arbitre de toutes désignations en futsal et foot entreprise.

Monsieur SARRAUTE Romain demande que les D1 soient désignés en D1 Féminines et en R3.

Monsieur SEINCE Jean Yves intervient pour l'UNAF en soulignant qu'à l'heure actuelle le nombre d'adhérents est de 277.

Il aborde la question de la soirée laser GAME en précisant que tous ceux qui y ont participé étaient satisfaits. Le problème c'est qu'il y a eu une quarantaine de réponses sur le google form mais seulement 10 ont envoyé le règlement. Il en a appelé 5 qui ont donné leur accord mais les autres ont répondu qu'ils ne viendraient pas ou ne sont pas venus. De ce fait 30 réservations ont été faites alors qu'ils n'étaient que 26 à être présents. Un rappel va être fait aux 4 qui n'ont pas payé.

Il remercie la C.D.A. ainsi que Messieurs SOMPS Olivier et GARDET Simon pour leur collaboration à l'organisation de cette soirée.

Il remercie également la CDPA et Monsieur COGULET Nicolas pour leur aide dans le cadre de l'adhésion des candidats arbitres de cette saison et des saisons antérieures.

Monsieur BADAUT Serge ne rencontre pas de souci majeur avec les D2 mais il estime qu'il faudrait les voir plus souvent.

Monsieur ZOLOTA Samir indique qu'un stage des D2 est prévu un vendredi soir de Janvier au siège du District de 19 h à 22 h.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Monsieur LANZERAY Pierre n'ayant reçu aucun appel de son groupe (candidats Ligues) il en déduit qu'il n'y a pas de problème, mais il prendra contact avec eux.

Monsieur BARRIERE Claude demande qu'un courrier soit envoyé aux observateurs pour leur demander de signaler à la CDA les D3 et D2 faisant fonction d'AA qui ne répondent pas aux attentes de cette fonction.

Il fait le point sur les observations des différentes catégories :

- pas de problème pour les D1 et D2
- pour les matchs de rentrée tous les observateurs vont observer les D3
- pour les jeunes, ce sont toujours les mêmes qui sont indisponibles

Un stage de ligue pour les féminines organisé les 07 et 08 Décembre s'est très bien passé.

Monsieur VIDAL Patrick ne rencontre pas de problème particulier avec les D3.

Monsieur ZOLOTA Samir précise que la désignation des arbitres et des observateurs sur les rencontres de Féminines régionales est de la responsabilité de M. GRELOT.

Monsieur BARRIERE Claude intervient sur les féminines : il indique que les féminines qui veulent candidater à la Fédération vont avoir des progrès à faire sur le plan de la condition physique.

Il leur a conseillé de prendre contact avec les arbitres fédérales féminines de notre District pour qu'elles puissent s'entraîner ensemble.

Monsieur DUPIOL Alain précise que MM. NEBODEJKINE et BEN HAMMOUD ont demandé une année sabbatique

Monsieur GRENIER Patrick communique des informations reçues par la Ligue concernant les arbitres qui réintègrent le District suite à leur demande ou à leur absence ou échec au test physique. Il apparaît que certains de ces arbitres n'ont pas été convoqués au rattrapage du test physique.

Il prendra contact avec l'ensemble de ces arbitres pour savoir s'ils désirent continuer en District.

Monsieur ZOLOTA Samir indique qu'un questionnaire de satisfaction concernant l'arbitrage a été adressé aux clubs de la Gironde. 50 clubs ont répondu et globalement ils sont satisfaits. Une soirée avec les clubs est prévue en Février.

Il aborde la question des amendes qui sont appliquées aux arbitres et souligne qu'il y a beaucoup d'absences surtout chez les Jeunes Arbitres de District.

Une formation initiale s'est déroulée ce week-end.

Il fait un rappel auprès des arbitres qui n'ont pas payé leur cotisation à l'UNAF.



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Il remercie particulièrement Monsieur VAISSEAU Michel pour son travail dans le cadre de l'astreinte.

Monsieur GRENIER Patrick remercie tout le monde pour le travail accompli au sein de la C.D.A. et souhaite à tous de bonnes fêtes.

Prochaine réunion : lundi 13 Janvier 2020.

Fin de la réunion 21 h00.

Patrick GRENIER
Président de la C.D.A.

Monique RABOISSON
Secrétaire Adjointe de la C.D.A.